REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**_*_*_*

L'An deux mil dix neuf, le vingt-neuf août

le Conseil Municipal de la commune de LASSAY SUR CROISNE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur François GAUTRY,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juillet 2019

<u>Présents</u>: M. GAUTRY, Maire, M. BAUD, M. FENEROL, Mme BOILEAU, Adjoints,

Mme DUFLOS-BRETON, Mme COMPAIGNON DE MARCHEVILLE, Mme MOTTE, M. MARGUERAY, M. BERNARD,

Conseillers Municipaux

<u>Absente excusée</u>: Mme GOUNIA Secrétaire de séance : Mme BOILEAU

ORDRE DU JOUR

• Approbation du précédent compte-rendu

- Personnel communal création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet délibération
- Travaux de réfection du porche ouest et des intérieurs de l'église St Hilaire informations
- Projet 2020
 - o interconnexion SIAEP Billy/Gy renforcement de la capacité de stockage + achat terrain délibération
 - Demande d'une étude pour le cimetière : gestion des concessionnaires + mise en place d'un columbarium – réfection du mur
- Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie : délibération
- Adhésion à l'assurance GROUPAMA assurance des biens communaux délibération
- Mise en place de l'adressage de la commune informations
- Affaires et questions diverses à présenter par écrit

Le précédent compte-rendu est approuvé et signé des membres présents.

Adhésion à l'assurance GROUPAMA – assurance des biens communaux

Présentation par Monsieur Patrick MENON, Directeur de Clientèle Collectivités de GROUPAMA, du tableau comparatif assurances entre la SMACL (assureur de la commune) et GROUPAMA. Après discussion, le conseil municipal décide que la commune souscrive l'assurance des biens communaux auprès de GROUPAMA qui offre plus de garanties en cas de sinistre et le coût annuel des cotisations moins élevé que la SMACL soit une différence de 36 %.

Personnel communal – création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Dans le cadre de la mise à la retraite à compter du 30 septembre 2019 de Madame Chantal MAUDHUY, il a été décidé de recruter Madame Isabelle FASSOT. Celle-ci prendra ses fonctions à compter du 16 septembre 2019 afin qu'elle puisse travailler en binôme avec Madame MAUDHUY. De ce fait, il appartient à la commune de créer un 2^e poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (4 h).

<u>OBJET</u>: PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le départ à la retraite d'un employé municipal titulaire d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (4 h 00) à compter du 30 septembre 2019 et qu'il y a lieu de pouvoir à ce remplacement,

Vu la déclaration de vacance de poste auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale n° 1506165 par arrêté n° 19.041 en date du 15 juillet 2019

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE:

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

- **création d'un poste d'adjoint technique territorial** permanent à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires à compter du 16 septembre 2019.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16 septembre 2019.

Filière: Technique

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade: adjoint technique

ancien effectif : 2 postes à temps complet – 1 poste à temps non complet
nouvel effectif : 2 postes à temps complet – 2 postes temps non complet

- De maintenir un poste d'adjoint administratif principal 1ère cl. titulaire 18 h/semaine

<u>Travaux de réfection du porche ouest et des intérieurs de l'église St Hilaire – informations</u>

Monsieur le Maire fait part que l'ouverture des plis pour les travaux de réfection du porche ouest et des intérieurs de l'église St Hilaire représente une moins value par rapport aux estimations de M. GUITTOT, Architecte et qu'il a été demandé un complément d'informations aux entreprises avec un délai de réponse sous quinze jours. Il propose de faire établir un devis pour la réfection de la porte d'entrée de l'église. Dossier en cours.

Projet 2020

 Interconnexion SIAEP Billy/Gy – renforcement de la capacité de stockage + achat terrain

Négociations avec le Conseil Départemental – M. LAUNAY suggère de ne pas renforcer la capacité de stockage et que la commune supporte le coût supplémentaire qui représente environ 4 mois. Une réunion sera organisée avec Véolia et M. LAUNAY. Dossier en cours

 Demande d'une étude pour le cimetière : gestion des concessionnaires + mise en place d'un columbarium – réfection du mur

Mise en place du plan d'adressage

Présentation des devis pour la mise en place du plan d'adressage de la commune :

- La Poste : 3 000.00 €

- Observatoire de l'Economie et des Territoires : 900 €

Le conseil municipal propose de retenir la proposition de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier adressé par Maître Laurent TOUBALE sollicitant une demande d'indemnisation pour les époux SCHUSSLER concernant le bornage de la VC n° 7.
 Monsieur le Maire a pris contact avec Maître RAINEAU, Avocat de la commune. Celui-ci se propose de rédiger un projet de réponse. Dossier en cours.
- Inscription de la commune sur la liste des travaux d'intérêt général. La commune pourra accueillir toute personne ayant à effectuer un TIG durant la période d'été où la charge d'entretien des espaces verts est importante pour l'employé communal.
- Non reconnaissance de la commune en l'état de catastrophe naturelle. Un recours sera fait auprès du Tribunal Administratif d'Orléans pour que la commune soit reconnue en l'état de catastrophe naturelle (sécheresse 2018). Dossier en cours.
- Lecture du courrier de M. et Mme Crame La Moustachière qui remercient M. le Maire de son appel téléphonique au moment de la canicule.
- Décès de Madame BAILLY et de Monsieur RENOULT. Les membres du Conseil Municipal présentent toutes leurs condoléances aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.